

Nombre de membres :  
En exercice : 34  
Présents : 24  
Pouvoirs : 6  
Votants : 30

Abstentions : 0  
Exprimés : 30  
Pour : 26  
Contre : 4

N°2019-57

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

**L'An deux mille dix-neuf, le jeudi douze Septembre à vingt heures.**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 06 Septembre deux mille dix-neuf.

**Présents** : Christophe Gérourard, Dominique Germond, Pascal Raffier, Raoul Réchignac, Joël Vilard, Maryse Thomas, Luc Gabette, Albert Delhoume, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratinaud, Magdalena Fredon, Jean Maynard, Guy Baudrier, Patrick Gibaud, Jean-Louis Clermond-Barriere, Daniel Desbordes, Richard Simonneau, Eric Dombray, Agnès Varachaud, Marie-Laurence Morange, Christian Vignerie, Paula Gaboriau, Sylvie Germond,

**Suppléants présents** :

**Pouvoirs** : Alain Blond délégation à Marie-Laurence Morange, Paul Brachet délégation à Guy Baudrier, Jean-Pierre Pataud délégation à Patrick Gibaud, Alain Perche délégation à Pascal Raffier, Nathalie Marchadier délégation à Joël Vilard, Véronique Bindé délégation à Louis Furlaud

**Secrétaire de séance** : Richard Simonneau

**Objet : Adhésion de la Communauté de Communes Ouest Limousin à la SPL « Tourisme » départementale.**

Monsieur le Président explique que les assises départementales du tourisme qui se sont tenues en 2018 ont fait émerger 4 enjeux :

- Améliorer l'image du territoire haut-viennois et sa notoriété
- Renforcer les relations et les liens entre les différents acteurs du tourisme
- Mieux accompagner ces acteurs dans leurs besoins de professionnalisation
- Renforcer les relations entre acteurs du tourisme et élus

Trois axes stratégiques en ont été dégagés et visant au développement et à la qualification de l'offre touristique, à la mise en marché de la destination et à l'organisation touristique du territoire haut-viennois. Ces axes ont eux-mêmes été déclinés en actions avec comme but de développer l'accompagnement des prestataires dans leurs projets de création et de qualification de leur offre ; d'innover dans les modes de découverte du département et de structurer le territoire et les filières emblématiques de la Haute-Vienne.

La mise en œuvre de cette nouvelle politique touristique nécessite d'optimiser les moyens et l'organisation du territoire départemental en s'appuyant sur des partenariats entre les acteurs et les EPCI impliqués. Elle impose également que soit revue la structure associative du Comité Départemental du Tourisme. Les assises du tourisme ont également fait apparaître la nécessité de faire évoluer les missions et la gouvernance de cette structure en y associant d'avantage les territoires via un outil exerçant la pleine compétence commerciale en matière touristique.

Face à ce constat, il apparaît nécessaire de faire évoluer le Comité Départemental du Tourisme vers une structure unique relevant d'un régime juridique garantissant à la fois le contrôle des collectivités publiques, la souplesse de gestion et une contractualisation simple avec les structures publiques du territoire.

La Loi du 28 mai 2010 répond à ce besoin en autorisant la création de sociétés publiques locales dont le capital est détenu à 100% par des collectivités. Soumises au régime des sociétés anonymes, ces sociétés publiques locales sont compétentes pour prendre en charge toute activité d'intérêt général et exploiter des services publics industriels et commerciaux. En ce sens, la création et la gestion d'activités touristiques et culturelles et de loisirs entrent dans le périmètre défini par la Loi.

La SPL exercerait donc les missions dévolues au Comité Départemental du Tourisme par la Loi. Elle regrouperait, avec le Département de la Haute-Vienne, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et les syndicats de communes qui souhaiteraient entrer dans le pacte d'actionnaires.

En vue de promouvoir la destination « Haute-Vienne », la SPL pourra organiser toute action matérielle ou immatérielle :

- Mettant en valeur cette destination en développant et en exploitant tous produits ou événements à vocation touristique

- Contribuant au développement, à la coordination et à la promotion de toute action concourant au rayonnement touristique de ses actionnaires et de leurs territoires
- Visant à assurer la gestion d'équipements ou de sites, supports d'événementiels et touristiques.

Elle aura également pour mission de coordonner le réseau des offices de tourisme, notamment via l'accompagnement des missions d'information et d'accueil du public, de mise en place d'un schéma d'accueil, et de diffusion d'information et de promotion touristique.

A cet effet, elle pourra passer toute convention appropriée et effectuera toute opération immobilière, mobilière, civile, commerciale industrielle, juridique et financière se rapportant à l'objet défini ci-dessus.

La capitalisation de cette SPL sera constituée ainsi qu'il suit :

- 900 parts sociales au prix de 5000 € par tranche de 1000 habitants
- Un engagement du Département de la Haute-Vienne à hauteur de 384 parts sociales représentant 1,9 million d'euros et le financement des parts sociales des EPCI à hauteur de 60,70 et 80 % (en fonction de leur richesse)

En ce qui concerne la Communauté de Communes Ouest Limousin, la participation au capital de départ serait de 59 360,00 € financés à 80% par le Conseil Départemental, soit un reste à charge pour notre EPCI de 11 872,00 €.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à la majorité (26 pour ; 4 contre : Alain Perche, Jean-Pierre Pataud, Patrick Gibaud, Jean-Louis Clermond-Barrière) :

- **DECIDE** de l'adhésion de la Communauté de Communes Ouest Limousin à cette Société Publique Locale « Tourisme » avec le Département de la Haute-Vienne.

**Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.**

Certifié exécutoire  
Le  
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD